



# PROCES-VERBAL n° 9

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du mardi 5 mai 2009

**Convocations :** le 22 avril 2009

Le Conseil communautaire du Val Saint Vitois s'est réuni à la Salle des Associations à MERCEY LE GRAND, après convocation légale, sous la présidence de Pascal ROUTHIER, Président,

**Présents : 37** Mesdames et Messieurs les délégués : Claude VUAILLAT, André HAEGELIN, Michel GUELLE Pascal HERRMANN, Marc DUPONT, Didier PAINEAU, Bernard JOLYOT, Bernard DROZ, Florian SIMON, Thierry BOILLOT, Daniel JOUFFROY, André PHARISAT, Philippe ROSSI, Alain REGNIER, Jacqueline BATAILLARD-KOCH, Thierry MALESIEUX, Christophe LEMONIER, Didier AUBRY, Elodie LOUISET, Pierre BARBIER, Christian BELTRAMELLI, Michel LANQUETIN, Arnaud GROSPERRIN, Claudie GARNIER, Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Nicole NAUDIN MILLION, Dominique NICOLIN, Oumar N'DIAYE, Jean-Pierre LAFORGE, René POIGNARD, Anne BIHR, François BEAUSSIER, Jean Marc JOUFFROY, Pascal PETETIN, André FERRER, Brigitte SCRIBE.

**Suppléés : 2** Jean-Claude ZEISSER par Damien LEGAIN , Géraldine LAMBLA par Fabrice GIRAUD

**Abs excusés : 3** Pascal BOZON VERDURAZ, Daniel POURET, Thierry COURTOIS

**Secrétaires :** Anne BIHR, conseillère communautaire, assistée de Françoise MIGNOTTE, Secrétaire à la Communauté de Communes du VAL SAINT-VITOIS

Le quorum étant atteint, le Vice Président ouvre la séance à 20 h 30 et le Conseil communautaire peut délibérer.

#### - Approbation du procès-verbal n° 8 du 11 mars 2009

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal n°8 de la séance du 11 mars 2009 qui est signé par les délégués communautaires.

<b>1</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL</b> <b>Transfert de crédit de la section de fonctionnement vers la section d'investissement</b>
----------	---

Pierre BARBIER, Vice Président, explique, qu'en vertu de l'ordonnance du 26 août 2005 portant réforme de l'instruction budgétaire M14, une décision modificative doit être portée au budget principal de la CCVSV.

Cette modification porte sur le transfert de crédits du compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privées » vers le compte 20414 « subvention d'équipement aux communes ».

Les subventions accordées aux communes d'Abbans-Dessous et Etrabonne par délibération du 28 janvier 2009, pour des montants respectifs de 480 euros et 628 euros doivent être affectées en section d'investissement et non de fonctionnement.

Les modifications sont :

C/6574	Dépenses de Fonctionnement : « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privées »	- 1 108 euros
C/023	Recettes de Fonctionnement	+ 1 108 euros
C/021	Recettes d'Investissement	+ 1 108 euros
C/20414	Dépenses d'Investissement : « subvention d'équipement aux communes »	+ 1 108 euros

Les crédits transférés sont à amortir à compter de l'exercice suivant leur versement.  
En raison du montant, il est proposé à l'Assemblée une durée d'amortissement d'une année.

*Les explications entendues, l'assemblée accepte à l'unanimité :*

- *la Décision Modificative portant sur le transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.*
- *ainsi que la durée d'amortissement d'une année*

<b>2</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL Modification du report d'excédent de l'exercice 2008</b>
----------	---

Pierre BARBIER, vice-président, explique que suite aux remarques de la Préfecture, une modification doit être apportée au report d'excédant antérieur des recettes d'investissement du budget principal de la CCVSV. Il s'avère que l'on ne doit pas tenir compte des RAR dans le Report d'excédent 2008, par conséquent le nouveau report est de : 117 861 €.

Modification : - R001 : Excédent d'investissement 2008 qui était budgétisé pour **142 422 €**  
- Nouveau report de l'excédant 2008 en recettes d'investissement : **117 861 €**

*Les explications entendues, l'assemblée accepte, à l'unanimité, la Décision Modificative concernant le report d'excédant de l'exercice 2008.*

<b>3</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL Modification du montant prévu en dépenses imprévues en section d'investissement</b>
----------	--

Pierre BARBIER, vice-président, explique que suite aux remarques de la Préfecture, une modification doit être apportée au montant des dépenses imprévues de la section d'investissement voté pour le budget 2009

- modification Compte 020 Dépenses imprévues d'investissements 2009 qui était budgétisé pour 50 000 €, (qui dépasse le seuil de 7.5 % des montants des dépenses réelles d'investissement)

➤ par conséquent, le nouveau montant sera de : **14 000 €**.

*Les explications entendues, l'assemblée accepte, à l'unanimité, la Décision Modificative concernant la rectification du montant prévu en dépenses imprévues d'investissement.*

<b>4</b>	<b>PROPOSITION D'ADHESION AU CAUE ( Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Département du Doubs)</b>
----------	---

Le Président explique que le CAUE est une association qui assure des prestations de conseils, d'informations et d'études préalable en matière d'aménagement, de construction, de réhabilitation, d'urbanisme ou de paysage. Ces prestations sont réalisées aussi bien pour le compte des élus que des particuliers.

Les communes et communautés de communes peuvent adhérer au CAUE et ainsi devenir membres de l'association. Le tarif d'adhésion pour un EPCI comptant entre 5000 et 9999 habitants est de 305 euros à l'année. Cette adhésion vaut pour 2010 car plusieurs communes ont adhéré directement.

Il est précisé que cette adhésion de la CCVSV dispense ensuite les communes de leur adhésion ; elle remplace l'adhésion de chaque commune.

On demande de le faire confirmer par écrit, et si c'est le cas, les communes pourront adhérer par le biais de la CCVSV.

Dans l'attente des vérifications, ce point est reporté à un conseil ultérieur.

<b>5</b>	<b>PROPOSITION DE CONVENTION entre la CCVSV et l' Association INTERMED'</b>
----------	---

L'Association INTERMED' a pour objet la réinsertion dans le monde du travail des personnes en difficultés par le biais d'un accompagnement vers la mise en œuvre d'un projet d'insertion vers l'emploi durable.

Sa mission est de recruter des personnes en difficulté pour la réalisation de missions de travail telles que des tâches de services d'aides à domicile chez les particuliers ou en collectivité.

L'Association propose à la CCVSV de signer une convention afin de travailler ensemble vers la réinsertion des personnes en difficulté sur le territoire.

La CCVSV s'engagerait par ce biais à orienter les personnes entrant dans le champ d'intervention de l'association INTERMED' afin que celle-ci les positionne en priorité sur des missions sur le territoire.

*Le conseil communautaire donne son accord, à l'unanimité, sur la proposition d'établir une convention avec l'association INTERMED', et autorise le président ou le vice-président à signer les documents à venir.*

<b>6</b>	<b>CHOIX D'UN NOUVEAU NOM POUR L'ACTION DE PARRAINAGE « Le Pôle Emploi »</b>
----------	--

Depuis le début de l'année 2009, l'établissement issu de la fusion entre l'ANPE et les ASSEDICS est devenu le « Pôle Emploi ».

Temporairement, le nom « Réseau Emploi » fut adopté afin d'éviter au maximum les confusions de la part des demandeurs d'emploi.

Aujourd'hui, il paraît nécessaire de trouver un nouveau nom reflétant à la fois l'objectif ainsi que les caractéristiques de l'action.

**Propositions**

1	- Objectif Emploi	9
2	- Réseau Soutien emploi	5
3	- City Emploi	4
4	- Réseau Emploi	7
5	- Groupe parrain'emploi	10
6	- Réseau Parrain'emploi	4

*Après délibération, l'assemblée a décidé de retenir le nom " Groupe parrain'emploi " ( 10 voix " pour" ) afin de qualifier l'action de parrainage menée par la CCVSV.*

<b>7</b>	<b>ETUDES DE PROJET EOLIEN : choix d'un bureau d'études</b>
----------	---

Didier AUBRY, Vice président chargé de l'Environnement, explique que le 5 mars 2009, le Bureau de la CCVSV s'est réuni pour choisir la société qui pourrait nous assister pour la mise en place d'une Zone de Développement Eolien sur notre territoire et nous aider au développement d'un projet éolien.

Notre bureau composé des Maires de notre CCVSV a auditionné trois sociétés de développement éolien ainsi que deux bureaux d'études, chaque présentation durant environ une heure.

Cette consultation avait été évoquée lors du conseil de communauté du mercredi 25 février à Corcelles Ferrières.

Chaque candidat fut évalué à l'aide d'une grille de critères (fonctionnement de la société, expériences, méthodologie, aspects techniques des installations et du démantèlement, communication, démarche,...) appréhendés selon une approche sociale, environnementale et économique.

Le Bureau s'est prononcé unanimement en faveur du bureau d'études Opale basé sur la commune de Fontain.

Cet établissement existe depuis l'été 2008 et compte 11 personnes. L'une de ses principales missions est l'étude de projets de développement éoliens. Opale collabore, dans ce domaine, avec la société de développement éolien E-ON.

Les fondateurs d'Opale ont une large expérience dans le domaine de l'éolien ; ils sont à l'origine, entre autres, du parc du Lomont, du parc bourguignon de Saint-Seine ainsi que de celui de la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Le bureau d'études Opale propose à la CCVSV de réaliser une étude de faisabilité à titre gratuit : cette étude consisterait à identifier et sélectionner, à l'échelle du territoire de la CCVSV les zones les plus propices pour la création d'une Zone de Développement Eolien. Ce travail s'appuierait sur une analyse multicritères des sites potentiels au niveau technique, environnemental, patrimonial et paysager.

La société OPALE prendrait en charge la totalité des frais de développement de cette ZDE

Cette étude serait ensuite présentée à notre Communauté de Communes grâce à des réunions organisées avec les élus communaux et intercommunaux de la CCVSV.

Ces réunions permettront de trouver un accord sur cette ZDE qui nécessiterait une autre délibération.

La société OPALE nous apporterait son assistance pour rédiger cette ZDE.

Une discussion s'instaure sur plusieurs points :

- peut-on refuser l'implantation d'éoliennes sur le territoire de sa commune si l'on a délibéré favorablement sur le transfert de la compétence « création et gestion de ZDE » ?
- quelle est la neutralité de l'étude de faisabilité ?
- proposition de rencontrer des personnes neutres et objectives sur le sujet, notamment des agents du Ministère de l'environnement

***Les explications entendues, le conseil communautaire :***

- ***par 34 voix pour, 5 voix contre, décide de retenir la Société Opale, dans l'hypothèse où le transfert de la compétence « création et gestion de Zone de Développement éolien » soit validé.***
- ***par 35 voix pour, 4 voix contre, le conseil accepte la proposition de la Société Opale de réaliser une étude de faisabilité à titre gracieux.***
- ***décide à l'unanimité d'une solidarité des élus de la CCVSV, comme prévue par la loi POPE du 13 juillet 2005 ainsi que par la circulaire interministérielle du 19 juin 2006 ; à savoir que « Une ZDE est proposée au préfet par une ou plusieurs communes ou par un EPCI à Fiscalité Propre, sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre proposé de la ZDE. » En cas de refus d'une commune figurant dans le périmètre proposé de la ZDE, la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois se verra solidaire avec cette dernière et n'acceptera pas l'implantation d'éoliennes sur la dite commune***

*(voir documents en annexe).*

<b>8</b>	<b>CONVENTION D'ADHESION A ECOFOLIO</b>
----------	---

Didier AUBRY, Vice président chargé de l'Environnement, explique que la société ECOFOLIO est agréée par les Ministères de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales. Cette société soutient financièrement les collectivités qui trient et recyclent les déchets d'imprimés papiers (déchets issus de tout support papier imprimé à l'exception des papiers d'hygiène et d'emballage) notamment les J.M.R (Journaux, Revues, Magazines) issus des collectes sélectives des ménages et assimilés, conformément à la norme EN 643.

Nos tonnes recyclées seraient attestées par un certificat de recyclage et ensuite recyclés auprès de repreneurs ayant également une charte avec ECOFOLIO.

Ce dispositif a pour objet d'encourager le recyclage des déchets d'impression issus de la collecte sélective des ménages et assimilés.

Il est proposé de signer une convention qui représente un lien contractuel entre ECOFOLIO et notre collectivité qui définit les relations administratives, techniques et financières entre Ecofolio et la CCVSV.

Nous devons livrer à notre (nos) repreneur (s) les tonnages collectés et triés et veiller à ce qu'il(s) effectue(nt) le reporting conformément aux outils de traçabilité mis à leur disposition.

Nous devons également déclarer annuellement les tonnages de J.M.R repris par notre (nos) repreneur (s).

***Les explications entendues, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve cette convention, et autorise le Président ou le Vice-président à signer avec ECOFOLIO cette convention d'adhésion relative à la collecte et l'élimination des déchets d'imprimés Visés.***

## **INFORMATION**

### **REHABILITATION DES DECHARGES**

Didier AUBRY explique que nous terminons la réhabilitation des dernières décharges de notre communauté. Nous venons de faire le point sur les travaux à réaliser sur les anciennes décharges de Berthelange et de Corcondray en présence des maires de ces communes.

- l'ancienne décharge de Berthelange servira de parking pour les chasseurs.
- l'ancienne décharge de Corcondray sera utilisée en place de retournement et d'entrepôts pour les grumes des bois

Ces deux communes assurant le coût supplémentaire lié à ces aménagements.

Ainsi nos anciennes décharges seront terminées normalement pour fin mai grâce au travail concerté entre la Communauté de communauté du Val Saint-Vitois et le SYBERT avec l'appui conséquent du Conseil Général et de l'ADEME (Agence Départementale pour l'environnement et la Maîtrise de l'Energie)

Didier AUBRY communique deux informations complémentaires :

- livraison des composteurs : samedi 2 mai 2009
- réunion d'information avec le SYBERT : jeudi 18 juin 2009 au Complexe sportif de Saint-\*Vit
- invitation à la visite du Parc éolien du Lomont ( Doubs 25) le samedi 6 juin 2009 ( départ en bus du Complexe Sportif de Saint-Vit à 8 h 45 et retour vers 16 h ) Pour les inscriptions , réponses à la CCVSV avant le 30 mai 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.